

SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Le 7 avril deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BATTIER, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, DEPLAGNE, GUICHERD, LELONG, MONIN, MOUNIER,

Absent : Madame et Monsieur FOURNIER, ROSTAING,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BEL-SICAUD (a donné pouvoir à Madame DEPLAGNE), BEUCHAT (a donné pouvoir à monsieur BROCHARD), GUEUGUE, JACQUET (a donné pouvoir à Madame BUTTIN), PACCARD (a donné pouvoir à Madame COTTAZ), VERT (a donné pouvoir à monsieur CORONT-DUCLUZEAU).

Madame MONIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2016 sera approuvé à la prochaine réunion.

ORDRE DU JOUR

I. Affectation du résultat de fonctionnement 2015

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D/2016-09 PORTANT SUR LE MEME OBJET

Monsieur le Maire informe le conseil que le résultat de fonctionnement cumulé, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 292 224,32 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE, conformément à l'instruction M14, d'affecter à l'investissement la somme de 292 224,32 €,
- D'AFFECTER en fonctionnement la somme de 0,00 €,
- DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2016.

II. Vote du budget primitif 2016

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° D/2016-11 PORTANT SUR LE MEME OBJET

Après présentation par Monsieur le Maire, le budget primitif 2016 proposé par la commission des finances et corrigé suite à la modification de l'affectation de résultat 2015 est adopté à l'unanimité comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	2 055 390,00 €
• Chapitre 011 – Charges à caractère général	508 595.00 €
• Chapitre 012 – Frais de personnel	1 032 700.00 €
• Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	142 005.00 €
• Chapitre 66 – Charges financières	131 000.00 €
• Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	20 500.00 €

• Chapitre 042 – Amortissements	116 590.00 €
• Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	100 000.00 €
• Chapitre 014 – Atténuations de produits	4 000.00 €

Recettes :	2 055 390,00 €
• Chapitre 70 – Vente de produits	122 540.00 €
• Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 508 100.00 €
• Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	291 300.00 €
• Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	110 200.00 €
• Chapitre 77 – Produits exceptionnels	5 250.00 €
• Chapitre 013 – Atténuation de charges	18 000.00 €
• Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 471 565,00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	245 026.06 €
• Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	21 836.00 €
• Chapitre 204 – Subventions d'équipements versés	547 590.64 €
• Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	110 962.92 €
• Chapitre 23 – Immobilisations en cours	144 980.00 €
• Chapitre 041—opérations patrimoniales	41 250.00 €
• Chapitre 001 – Déficit reporté	359 919.38 €

Recettes :	1 471 565,00 €
• Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	456 724.32 €
• Chapitre 13 – Subventions d'investissement	345 000.00 €
• Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	412 000.68 €
• Chapitre 024 – Produits de cession	0.00 €
• Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	116 590.00 €
• Chapitre 041—opérations patrimoniales	41 250.00 €
• Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €

III. Questions diverses

- Point sur les effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire explique les mouvements du personnel de 2014 à 2016 dans les différents services (administratifs, techniques, scolaires, périscolaires, centre de loisirs).

Un contrat d'accompagnement dans l'emploi (avec l'aide de l'Etat) a débuté le 04 avril 16 pour 1 an, ses missions sont aussi bien périscolaires (service et entretien du restaurant scolaire, garderie) qu'administratives (agence postale + renfort mairie). Il s'agit de Marina ROBERT.

- Challenge « Marchons vers l'école »

Monsieur le Maire explique que cette opération, proposée par l'Agence de Mobilité Nord-Isère, consiste à inciter les parents et les enfants à utiliser un mode doux (ou actif c'est à dire déplacement dans la rue ou sur route sans apport

d'énergie autre qu'humaine comme la marche, le vélo, la trottinette, les rollers...) pour les déplacements domicile-école.

L'école du bois, qui participe à ce programme, offrira des petits déjeuners les 4 mardis du mois de mai aux enfants venant à l'école en mode doux. Monsieur le Maire demande aux élus de participer à cette opération.

- Décisions du maire

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. GUINET à M. BERTHOUX et Mlle GRET pour un bien situé 60 chemin de l'Extraz.

Avis de on préemption dans le cadre de la vente suivante M. et Mme CIVAN à M. et Mme GÖVBULUT pour un bien situé 1 route de Sérézin de la Tour.

- Prochaine commission scolaire : mardi 19 avril 18h30

- prochain conseil : mardi 3 mai à 19h

- Réunion sur le « mal logement »

Monsieur CORONT-DUCLUZEAU a assisté à une information de la fondation Abbé Pierre sur le sujet du logement, réunion intéressante mais qui s'adressait plus aux professionnels.

- Ambroisie

Monsieur LELONG explique que cette année d'autres moyens seront mis en œuvre pour enrayer la progression de l'ambroisie sur la commune (courriers, référent par quartier, réunion publique...).

- Décharge

Une réunion publique sera organisée fin juin avec Véolia. Les élus constatent que la motivation des administrés est de moins en moins importante (à la dernière réunion en janvier dernier, seulement une personne était présente). Des travaux ont été effectués par Véolia mais une vigilance est nécessaire.

- Compteur électrique « linky »

Monsieur le Maire explique que certaines communes ont délibéré pour s'opposer à la pose des compteurs électriques dénommés « linky » sur leur commune par rapport aux éventuels risques sur la santé et le logement. Il propose aux membres du conseil d'attendre avant de délibérer, pour l'instant les études démentent la dangerosité de ces nouveaux compteurs.

- Film en plein air

Monsieur BUISSON informe l'assemblée que la date a été retenue pour la projection d'un film en plein air dans le cadre du projet de la CCVT, il s'agit du 1^{er} samedi de septembre au terrain Ganet, le film sera « Bis ».

Fin de séance 20h45